



**AIDE AU NETTOYAGE ET A LA RECONSTITUTION DES PEUPEMENTS FORESTIERS SINISTRES
PAR LA TEMPÊTE DU 24 JANVIER 2009 (DISPOSITIF KLAUS)**

**Projet porté par une structure de regroupement
CONVENTION DE MANDAT entre le bénéficiaire et un organisme de gestion et d'exploitation en
commun (OGEC)**

Je soussigné M., Mme, Melle (a)

né(e) le : à :

Demeurant :

Agissant en qualité de : Propriétaire Co-indivisaire Copropriétaire
 Autre (préciser).....

DONNE MANDAT à
NOM DE L'ORGANISME :
ADRESSE :

Je soussigné M., Mme, Melle (b)

Agissant en tant quede l'organisme cité ci-dessus

POUR :

- Constituer et déposer le dossier de demande d'aide
- objet de l'opération :
- commune de situation :
- coût prévisionnel global :euros (hors taxes)

- Signer les engagements relatifs au projet
- Signer les déclarations de commencement et d'exécution de travaux
- Réaliser les travaux objets de la subvention
- Percevoir sur un compte au nom

de :

le montant de l'aide versée au titre de l'aide au nettoyage et à la reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par la tempête du 24 janvier 2009 (dispositif KLAUS)

me représenter lors des réceptions de travaux

me représenter lors des contrôles et signer les documents qui s'y rapportent

En cas de résiliation par l'une ou l'autre des parties du présent mandat, celui-ci devra être notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à l'Agent Comptable du CNASEA, 2 rue du Maupas, 87040 LIMOGES Cedex et prendra effet huit jours après la date de réception de la résiliation.

Signature du mandant (a)

A faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour pouvoir »

Signature du mandataire (b)

A faire précéder de la mention

« Lu et approuvé, bon pour acceptation »

Les signataires du mandat doivent produire à l'appui du mandat une copie de leur pouvoir s'ils représentent une personne morale.
Il est rappelé que le mandat est personnel : il n'est ni cessible, ni transmissible.